

Aussi présente : Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : Wendy Moss, attachée de recherche.

Conformément au mandat que lui confie le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude de son projet de rapport sur la décennie 1990.

Il est ordonné,—Que le président soit autorisé à apporter à la version définitive du rapport les modifications d'ordre typographique et grammatical qui s'imposent.

Il est ordonné,—Que le Comité fasse imprimer 5 000 exemplaires en anglais et 1 000 en français de son rapport qui s'intitule «.....».

Il est ordonné,—Que le président dépose le rapport à la Chambre.

À 18 h 00, le Comité ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Martine Bresson.